

L'an deux mille seize, le quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ Maire.

Nombre de conseillers : 7

Date de convocation : 31 Octobre 2016

Présents : M.Roland Fil.z, MME.Denise GUION, M.Renaud PEYRARD, MME.Christiane BARTHELEMY, M. Rodolphe BALI,

Absents excusés : M.Philippe BOURGUE (pouvoir à M.Renaud PEYRARD), M.Gérald FABRA est nommée secrétaire de séance M.Renaud PEYRARD

COMPTE RENDU CONSEIL MUNIC'PAL PRECEDENT :

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

SCOT (schéma de cohérence Territorial) :

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2015 fixant le périmètre d'élaboration d'un SCOT « Vallée de la Drôme aval » aux deux Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans — Cœur de Drôme(CCPS) et du Val de Drôme (CCVD) et présente le projet de transfert de cette compétence SCOT au SMDVD (Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme).

Le conseil valide à l'unanimité le transfert de la compétence SCoT de la CC VD au SMDVD

Modification statuts de la CCVD

Le maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) à laquelle adhère la commune, doit modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du CGCT, suite à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE).

A cette fin, le conseil communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur les modifications (notamment l'article 4) et l'actualisation de ses statuts lors de sa séance du 27/09/2016

Compétence obligatoire :

- insertion — Formation
- Développement économique
- Activités commerciales
- Aménagement espace
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Gestion des déchets

Compétences optionnelles

- Gestion eau des rivières
- Action pour l'environnement
- Énergie renouvelables
- Politique logement social...

(Problème posé de la gestion de l'eau potable qui risque de devenir obligatoire)

Le conseil valide à l'unanimité les propositions d'actualisation et de modifications statutaires de la CCVD.

Transfert de compétence aire accueil gens du voyage

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la loi 1102015-991 du 7/8/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) prévoit, qu'à compter du 1/1/2017, la compétence de l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage soit transférée aux établissements de coopération intercommunale.

Le conseil valide à l'unanimité le transfert de la compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage"

SIGMA (retrait de la RAYE)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Raye (CCR) a adhéré au SIGMA le 13 février 2015.

Par délibération en date du 5 avril 2016, la CCR a demandé le retrait du SIGMA au 31 décembre 2016. Monsieur le Président de la CCR motive cette demande de retrait par le souhait de faciliter la procédure de fusion entre la CCR et la Communauté d'Agglomération de Valence-Romans.

Le conseil valide à l'unanimité la demande de retrait du SIGMA formulée par la Communauté de Communes de la Raye.

SIGMA (Adhésion de Saillans)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la délibération du Conseil municipal de la commune de Saillans, réunie le 16 septembre 2016, qui sollicite son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée lors du comité du SIGMA du 21 septembre 2016 par délibération n° 18

Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saillans au SIGMA

Point Voirie :

Piste gentons faite
Reprises sur route de Capoue
Chemin grangeons planifié
Chemin Claerhout refait

Voirie 2017 :

- Nids de poule chemin des villards
- Chemin des bruns / Chemin des Villards / Chemin des chambres à remettre en état, voire éventuel revêtement bi-couches

Accessibilité :

- Plateau mairie Eygluy Fait
- Prévoir accès église Eygluy (avant 2017)
- Église de l'Escoulin pas possible (dérogation)

SDED :

Rappel Monsieur PLAIT pour bilan électrique éclairage public sur la Cuve + changer poteau de la ligne électrique Basse tension chez Margaret FALK
Guirlandes : pose le mardi 22 Novembre 2016.

Compte rendu réunion FDAC :

- Parking non accepté, car il faut l'inscrire en voirie.
- Devis Jeux de boule + toiture de l'ancienne école acceptés

Points divers :

- Signalement à T. Gatto de la DDT pour que soit réalisée la dalle d'étanchéité du hangar situé dans le périmètre du captage et prévu dans l'autorisation de construire.
- 6 février 2017 spectacle CCAS (film)

La séance est levée à 21h15

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra à 19h le 10 février 2017

Le Maire,
Roland FILZ,